

COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014

Le vingt-huit novembre deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt et un novembre deux mil quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine GIFFRAIN, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Madame Béatrice LECORSIER excusée donne pouvoir à Louis BAUSSAN et Mme Isalyne HERIVEAU excusée.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Louis BAUSSAN est désigné secrétaire de séance.

1^{er} OBJET : DEVIS CONVENTION DEVELOPPEMENT LOCAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre la Convention de Développement Local signée entre le Conseil général de la Sarthe et la Communauté de Communes du Pays Bilurien, la commune a déposé un projet d'aménagement de la cour de la mairie. Celui-ci sera subventionné à hauteur de 4 888 € soit 27,72 % d'une dépense estimée à 17 635 € HT. Monsieur le Maire a reçu deux devis : Sté Colas pour 21 162 € TTC et la Sté PIGEON TP pour 18 595,04 € TTC. En conséquence, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis avec la Sté Pigeon TP en rajoutant sur le devis une séparation de la cour en quatre parties matérialisées par deux rangées de pavés-galets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la Sté PIGEON TP pour 18 595,04 € TTC en rajoutant sur le devis une séparation de la cour en quatre parties matérialisées avec deux rangées de galets.

2^{ème} OBJET : REMPLACEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que Monsieur Michel BERTRAND sera à la retraite au 1^{er} janvier 2015. Une simulation financière concernant le coût de son poste a été effectuée : il en ressort qu'un poste d'adjoint administratif de 12h par semaine représente un coût plus important qu'un CAE de 20h semaine. De ce fait, la commune a fait appel à Pôle Emploi pour le recrutement d'une personne pour un emploi 20h dans le cadre d'un Contrat Accompagnement à L'Emploi CDD 1 an et a déposé une offre auprès du Centre de Gestion pour un poste adjoint administratif 2^{ème} classe 10h par semaine CDD 1 an.

Le Maire demande au Conseil municipal en fonction de la personne recrutée : soit l'autorisation à signer un « contrat aidé » avec un candidat remplissant les conditions ou l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe IB 330 pour 10h hebdomadaire sur une durée déterminée d'un an à compter du 9 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire en fonction de la personne recrutée : soit l'autorisation à signer un « contrat aidé » avec un candidat remplissant les conditions ou l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe IB 330 pour 10h hebdomadaire sur une durée déterminée d'un an à compter du 9 décembre 2014.

3^{ème} OBJET : FUTUR LOTISSEMENT DE LA BORDE CHAILLOUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de préparer un projet financier du futur lotissement afin de solliciter un emprunt auprès des organismes bancaires. Monsieur Froger a exposé une estimation de la 1^{ère} tranche qui comprend 7 lots en tenant compte de la prestation d'ERDF, les travaux de terrassement, le bornage, le cabinet d'études IRPL, le coordinateur. Ainsi, l'estimation de cette 1^{ère} tranche représenterait environ 78,54 € TTC du m². Suite à ce résultat, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner sur l'estimation du prix du terrain de vente afin de présenter un projet proche de la réalité auprès des

banques. De ce fait, Monsieur le Maire propose une tranche allant de 30 € à 35 € HT et demande l'autorisation auprès des conseillers à utiliser cette proposition auprès des organismes financiers. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le projet financier présenté ci-dessus afin qu'il puisse faire le nécessaire auprès des banques.

4^{ème} OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n° 1 du Budget Principal :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article	DM	
Chap 16 D1641	+ 62 000	
Chap 020 D020		- 44 000
Chap 23 D2313		- 15 000
Chap 21 D2128		- 3 000
Chap 040 D2313	+ 5 000	
Chap 23 D2313		- 5 000
Chap 21 D2128		- 12 000
Chap 21 D2188	+ 12 000	
	+ 79 000	- 79 000

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	DM	
Chap 012 D6411	+ 1 600	
Chap 012 D6413	+ 1 000	
Chap 012 D6453	+ 1 000	
Chap 012 D6455	+ 1 000	
Chap 012 D6456	+ 400	
Chap 022 D022		- 5 000
Chap 66 D66111	+ 7 000	
Chap 023 D023		- 7 000
	+ 12 000	- 12 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

5^{ème} OBJET : TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que les travaux en régie ont été comptabilisés au cours de l'année en section de fonctionnement : il s'agit de travaux concernant la bibliothèque et le logement communal. Ils ont été réalisés par le personnel communal avec des matériaux achetés par la commune. En fin d'exercice une opération d'ordre budgétaire permet d'intégrer les travaux en section d'investissement c'est-à-dire une dépense en investissement au chapitre 040 et une recette de fonctionnement au chapitre 042. Monsieur le Maire informe que les travaux en régie pour l'année 2014 s'élèvent à 18 556,21 €.

Le Conseil municipal prend acte des informations énoncées ci-dessus.

6^{ème} OBJET : DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que depuis janvier 2012, le ministère de l'intérieur a mis en place le service de dématérialisation des actes budgétaires dénommé Actes budgétaires. Ce service permet de transmettre directement à la Préfecture les documents budgétaires (budget, compte administratif) par voie dématérialisée. La décision de dématérialiser les documents budgétaires appartient à l'organe délibérant de la collectivité.

Il est demandé aux membres de l'assemblée municipale d'autoriser le Maire à dématérialiser les documents budgétaires et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention Actes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à dématérialiser les documents budgétaires et à signer l'avenant à la convention Actes.

7^{ème} OBJET : CONSEIL DE L'ECOLE GUSTAVE BILLARD

Monsieur Cédric CATOIS, conseiller municipal, présente le conseil d'école du 4 novembre 2014. Ce premier conseil a rappelé le rôle des représentants de parents d'élèves, suivi de la présentation des membres du conseil, du personnel de l'école, du rôle des enseignants du rased et enfin le bilan de la rentrée qui compte 76 élèves à ce jour. Les actions mises en place par rapport au projet de l'école : « A livre ouvert » avec des interventions d'auteurs et d'illustrateurs tout au long de l'année scolaire 2014-2015 pour un coût de 2 362 €. En accord la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise, les élèves pratiqueront l'escalade au gymnase intercommunal situé à Tuffé. L'association de parents « Sur les bancs de l'école » organise un marché de Noël, une vente de galettes en janvier 2015, un carnaval le 28 février 2015, un repas breton avec DJ le 21 mars 2015, une bourse aux plantes et aux graines en avril 2015 et une kermesse le 26 juin 2015.

Le Conseil municipal prend acte des informations présentées ci-dessus.

8^{ème} OBJET : FONDS D'AMORÇAGE 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat a mis en place une aide auprès des communes afin de faire face financièrement à cette nouvelle organisation. Pour l'année 2013-2014, la communauté de communes du pays Bilurien a décidé de solliciter auprès des communes le transfert du fonds d'amorçage et que la commune conserve une partie. Ainsi, sur 6 750 € versés par l'Etat, Saint-Michel-de-Chavaignes conserve 750 €. En ce qui concerne l'année scolaire 2014-2015, Monsieur le Maire demande que la commune conserve 950 € et que le solde soit reversé à la Communauté de Communes du Pays Bilurien.

Après en avoir délibéré, 1 abstention, 2 contre et 10 pour, le Conseil municipal approuve la répartition du fonds d'amorçage présentée ci-dessus pour l'année 2014-2015.

9^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **L'école Sainte-Anne à Connerré** : a demandé par courrier à la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes une participation financière pour les enfants scolarisés dans leur école soit 1 730,08 € (pour 1 élève en maternelle et 4 élèves en primaire) réponse négative du conseil municipal.
- **Point Smirgeomes** : la situation financière du syndicat est très critique, une augmentation de la redevance incitative d'environ 9,26 % sera votée au prochain conseil syndical à partir de 2015 avec un maintien de ramassage des ordures ménagères toutes les semaines pour l'année 2015.
- **Assemblée générale du Comité des Fêtes** : aura lieu le vendredi 19 décembre 2014 à 20h30 à la salle Hélène Bertaux.
- **Fête du 14 juillet 2015** : aura lieu le samedi 11 juillet 2015.
- **Fête de Noël** : aura lieu le samedi 13 décembre 2014 à 14h30 à la salle des fêtes de l'école.
- **Amende de police** : réponse favorable du Conseil général de la Sarthe pour une aide de 609 € pour l'installation d'un radar pédagogique route de Thorigné sur Dué.
- **Panneau signalisation pour la bibliothèque** : sera réalisé par la société Lionce Industries de Bouloire pour un coût de 151 € HT. L'esquisse du livre et de la plume a été réalisée par Catherine GIFFRAIN.
- **Sainte Barbe** : aura lieu le samedi 6 décembre 2014 : 13h45 RV au centre de secours de Bouloire, 14h Défilé dans les rues de Bouloire, départ du centre, 14h45 Dépôt de gerbe sur la stèle, 16h Défilé dans les rues de Saint-Michel-de-Chavaignes, 17h Concert de l'union musicale de Bouloire, 17h30 Remise des médailles, galons et diplômes, discours des autorités suivi d'un vin d'honneur, 20h Banquet à la salle polyvalente de Bouloire.
- **Inauguration de la bibliothèque** : aura lieu le samedi 20 décembre 2014 à 11h.
- **Commission Communication** : aura lieu le mercredi 3 décembre 2014 à 18h.
- **Cérémonie des vœux 2015** : aura lieu le dimanche 11 janvier 2015 à 11h à la salle Hélène Bertaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Béatrice LECORSIER	
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine GIFFRAIN	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN Secrétaire de séance		Cyrille PELLETIER	